

Burundi : des adeptes d'une voyante condamnées à la prison

@rib News, 01/04/2013 â€“ Source Xinhua Au total, 32 adeptes d'une voyante, connue sous le seul nom de "Eusebie", ont été condamnés à des peines de 6 mois à 3 ans d'emprisonnement et à des amendes de 10.000 Fbu à 100.000 Fbu (6 dollars), rapporte lundi la radio nationale burundaise. Ils allaient célébrer la fête de Pacques à Businde, une colline natale de la voyante qui affirme avoir vu des apparitions de la Sainte Vierge Marie le 12 de chaque mois.

Selon la radio, ce sont 16 hommes et 14 femmes qui ont été condamnés. Deux enfants encore mineurs ont été condamnés à une peine de 6 mois et à payer une amende de 10.000 Fbu chacun. « La seule loi à laquelle nous devons obtempérer est celle de Dieu, laquelle est au-dessus de toutes les autres lois établies par les humains », auraient répondu au magistrat instructeur ces personnes, affirmant qu'elles ne pourront jamais abandonner ce lieu « de pèlerinage » malgré la double interdiction des autorités administratives et religieuses (catholiques en particulier). Le 12 mars dernier, cinq adeptes ont trouvé la mort et plusieurs dizaines d'autres, dont quatre policiers, blessés lors d'une échauffourée entre les adeptes de cette voyante et la Police.